

crédits du ministère des Finances font leur apparition devant le comité des subsides. Je ne suis pas certain d'interpréter comme il faut la situation mais je crois le faire.

Nous savons qu'aux États-Unis on écoute chaque année un discours appelé discours sur l'état de la nation. Je crois qu'au Canada l'exposé budgétaire est le discours qu'on prononce au nom du Gouvernement pour exposer l'état de la nation. En conséquence, quand nous examinons l'exposé budgétaire et les crédits du ministère des Finances, nous examinons l'état de la nation.

Ma première observation aura un caractère négatif, exposant toutefois exactement le même genre de problèmes que devra étudier en octobre la conférence fédérale-provinciale. Il faudra résoudre ces problèmes.

Puis-je aborder les crédits du ministre du point de vue général suivant: je voudrais féliciter le ministre du travail qu'il a déjà accompli dans ses services, et je dirai,—afin que cette observation soit consignée au compte rendu pour l'information de la population,—que c'est la première année du ministre et qu'il n'est pas responsable de la situation malheureuse qui règne au Canada, situation qui devra être résolue par lui ou par des hommes comme lui qui lui succéderont, si nous ne voulons pas voir se désagréger la nation canadienne. Je tiens, je le répète, à le féliciter de la manière dont il a pris en main toute la situation. Ce que je vais dire ne tend aucunement à critiquer le ministre; il s'agit simplement de revoir le problème et de vérifier s'il est possible de trouver le moyen de le résoudre, moyen que nous n'avons, jusqu'ici, ni mis au point ni appliqué.

J'ai été frappé, comme l'ont été certainement d'autres députés, du discours prononcé le 10 mai par le représentant de Winnipeg-Sud-Centre. C'était un exposé réfléchi, le premier du genre que j'aie jamais entendu à la Chambre. Il m'a beaucoup impressionné. Le député a dit, en effet, que le Parlement du Canada perdait de son prestige parce qu'au lieu de le voir mener le pays et établir la ligne de conduite que suivront les provinces, on constate qu'en réalité, les provinces, après avoir vu agir notre gouvernement fédéral depuis qu'il est au pouvoir, ont perdu tout espoir de résoudre leurs problèmes par son intermédiaire et cherchent de plus en plus à convoquer des conférences interprovinciales du genre de celles qui avaient eu lieu au moment de l'institution du gouvernement fédéral.

J'estime que les développements du député étaient excellents, et qu'il s'appuyait sur un bon raisonnement. Si l'attitude du député est sincère et fondée, je suis sûr que le ministre reconnaîtra avec moi que la

situation soulève une véritable difficulté pour le Canada. C'est un défi au ministère des Finances. Simplement pour indiquer toute la gravité éventuelle de la situation, je signale que les représentants provinciaux qui participeront à ces conférences auront bien moins l'occasion de trouver de nouveaux moyens d'action qu'il y en aurait dans le ministère de notre honorable collègue, au cabinet ou dans une réunion intime du parti libéral.

Il en sera ainsi pour divers motifs. En premier lieu, les représentants provinciaux qui vont se réunir seront loin d'avoir, sur le plan politique ou économique, des conceptions identiques. On peut imaginer quelles difficultés la Colombie-Britannique et l'Ontario, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse ou le Nouveau-Brunswick auront à s'entendre parfaitement, simplement parce que dans une province donnée on s'inspire de principes créditistes et que dans une autre on s'en tient strictement aux principes conservateurs, quels qu'ils puissent être. Je n'ai jamais pu établir quels étaient vraiment les principes qui régissaient les conservateurs mais ce que je viens de dire donne une idée suffisante des difficultés.

**M. Lennard:** Nous savons de quels principes nous nous inspirons.

**M. Blackmore:** Vous avez toute liberté de les exposer. Je ne crains pas d'exposer les principes que nous faisons nôtres mais je n'ai jamais entendu les conservateurs en faire autant. Je veux simplement montrer que les délégués aux conférences provinciales seront portés à différer d'opinion.

De plus, en général, les spécialistes en questions provinciales ne sont pas des spécialistes en affaires fédérales. Celui dont la carrière a consisté à régler des problèmes provinciaux n'a pas eu l'occasion de penser en fonction du fait fédéral. Il est très difficile sinon presque impossible pour des représentants provinciaux de s'attaquer avec succès aux problèmes financiers et fiscaux de grande envergure auxquels le ministre et son ministère doivent s'attaquer.

Il y aura aussi conflit d'intérêts régionaux entre les membres de la conférence provinciale. Ainsi, les intérêts d'Ontario et de Québec ne sont certes pas ceux de l'Île du Prince-Édouard, non plus que de la Saskatchewan. Il y aura donc conflit d'intérêts, manque de temps et pénurie d'argent permettant de retenir les services des meilleurs spécialistes. Par conséquent, je vois ou crois voir, ne voulant pas, tout en étant résolu à envisager les faits tels qu'ils sont, me montrer trop pessimiste, un danger implicite très réel dans la tenue de conférences provinciales plus nombreuses